

## COMPTES-RENDUS DE CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

### *Lors de la séance du 4 novembre 2019, le Conseil Municipal de MAZANGÉ a :*

- retenu le devis de l'entreprise COLIN TP pour les travaux du réseau d'eau pluviale rue Marceau pour un montant de 11 706,00 € HT
- retenu le devis de l'entreprise COLIN TP pour les travaux du réseau d'assainissement pour un montant de 20 252,50 € HT
- voté la décision modificative n° 2 sur le budget de la Commune
- voté la décision modificative n° 1 sur le budget Assainissement
- fixé les tarifs annuels 2020
- approuvé la demande de subvention DSR 2020 concernant le projet de chaufferie-bois
- autorisé l'appel d'offres d'un bureau d'étude concernant le projet de chaufferie-bois

### *Lors de la séance du 16 décembre 2019, le Conseil Municipal de MAZANGÉ a :*

- retenu l'offre de l'entreprise CEBI45 pour un montant de 20150 €HT concernant l'étude du projet de chaufferie-bois
- créé un poste d'Adjoint technique 29/35ème
- voté la décision modificative budgétaire n°2 du budget Assainissement
- voté la décision modificative budgétaire n°3 du budget Assainissement

### *Lors de la séance du 10 février 2020, le Conseil Municipal de MAZANGÉ a :*

- attribué une subvention de 120€ à l'association « Musijeunes » de Lunay pour un stage musical à Saint-Brévin-les-Pins (44)
- accordé une subvention de 108,96€ à l'association « Tour du Loir-et-Cher » pour le 61ème Tour du Loir-et-Cher qui passera dans la commune de Mazangé le 17 avril 2020
- accepté de verser une subvention de 55€ par élève aux enfants de Mazangé concernant la sortie scolaire de la classe de CM2 à Chanteau (Loiret) du 27 au 28 avril 2020
- accepté de verser une subvention de 39,50€ par élève aux enfants de Mazangé concernant la sortie scolaire de la classe de GS et CE1 à la Chaussée-Saint-Victor dans le cadre des « Petites randos » du 15 au 17 juin 2020
- accordé une subvention de 200€ au projet Unalome de mission solidaire en Inde, mené par cinq étudiants en kinésithérapie, dont un des étudiants est résident de Mazangé
- autorisé la signature d'une convention de délégation de gestion ALSH entre la CATV et la commune de Mazangé
- fixé les montants budgétaires alloués à l'école de Mazangé pour les fournitures scolaires, le transport des sorties scolaires et les livres de prix de fin d'année

### *Lors de la séance du 13 mars 2020, le Conseil Municipal de MAZANGÉ a :*

- validé la modification du RIFSEEP (Régime indemnitaire du personnel)
- voté les subventions aux associations
- accepté la proposition de la commune d'Azé pour le partage des frais concernant le diagnostic du Pont de Courtozé, soit 747,50 € HT pour la commune de Mazangé

(Toutes précisions complémentaires peuvent être trouvées en mairie)

## COMPTES-RENDUS DE CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

### *Lors de la séance du 25 mai 2020, le Conseil Municipal de MAZANGÉ a :*

- élu le Maire : M. Patrick BRIONNE (15 voix/15)
- fixé le nombre des adjoints à quatre dans le cadre du nouveau mandat électoral (15 voix/15)
- élu en qualité de Premier adjoint : Mme Evelyne VIROS (15 voix/15)
- élu en qualité de Deuxième adjoint : M. Jacques COLAS (15 voix/15)
- élu en qualité de Troisième adjoint : Mme Nicole DIJON (13 voix/15)
- élu en qualité de Quatrième adjoint : M. Jean-Yves OZAN (15 voix/15)
- pris connaissance de la Charte de l'Elu local
- fixé le montant des indemnités des adjoints
- voté les délégations du Conseil municipal au Maire
- élu ses délégués au sein du SIDELC :  
M. Jacques COLAS, titulaire, et M. Dominique GAUDRUAU, suppléant
- élu les délégués au sein du Syndicat Mixte du Pays Vendômois :  
M. Patrick BRIONNE, titulaire, et M. Renaud LAMBERT, suppléant
- élu les membres de la Commission d'appel d'offres
- fixé à 6 le nombre de Commissions communales :  
Finances, Voirie/Travaux, Affaires scolaires, Action sociale, Communication, Animation
- approuvé le plan d'adressage (numérotation et nom des rues des hameaux)

### *Lors de la séance du 15 juin 2020, le Conseil Municipal de MAZANGÉ a :*

- voté les comptes administratifs 2019 Commune et Assainissement
- voté le budget primitif 2020 Commune
- maintenu les taux des impôts locaux pour 2020, à 21.25 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, et 49.69 % sur les propriétés non bâties.  
Le taux de la taxe d'habitation n'a pas donné lieu à un vote cette année, la loi de Finances prévoyant un gel de ce taux pour 2020 (pour mémoire, il est de 14,60%)
- retenu le devis de l'entreprise SES-Signalisation concernant l'achat de panneaux de rues et numéros de maisons, pour un montant de 3 421,07 € HT, soit 4 105,29 € TTC
- maintenu les tarifs concernant la restauration scolaire (enfant 3,40 € / adultes 5,40 €)
- maintenu les tarifs concernant les frais de garderie périscolaire
- autorisé la signature d'une convention concernant la navette de transport scolaire
- autorisé la signature d'une convention concernant l'accueil périscolaire du mercredi
- autorisé la signature d'une convention concernant la restauration scolaire
- approuvé la liste des membres proposée pour la C.C.I.D (Commission Communale des Impôts Directs)

*(Toutes précisions complémentaires peuvent être trouvées en mairie)*